

REVENDICATION DE LA PRIORITE

de la demande de brevet / ~~du modèle d'utilité~~

En Italie

Du 19 juin 1986 (No. 22319 B/86)

Mémoire Descriptif

déposé à l'appui d'une demande de

BREVET D'INVENTION

au

Luxembourg

au nom de : Angelo RICAGNI
I-20129 MILAN (Italie)

pour : "Un conditionneur mobile à développement vertical."

Le présent brevet pour modèle d'utilité industriel concerne un conditionneur mobile à développement vertical, dont la combinaison et conformation des parties constitutives confèrent des caractéristiques d'utilité particulières à celui-ci.

Les conditionneurs mobiles conventionnels sont montés sur un chariot permettant de les déplacer d'un local à un autre et ils comportent un aménagement sensiblement horizontal de leurs éléments constitutifs ce qui a pour conséquence un développement en profondeur de ces appareils connus. En outre, le centre de gravité des conditionneurs conventionnels se situant obligatoirement à une hauteur d'un mètre ou plus par rapport au sol, l'appareil est remarquablement instable, d'où des difficultés lors d'un déplacement.

Dans ces conditionneurs conventionnels, une chambre de répartition d'air est prévue du côté du groupe condenseur pour coopérer avec la ou les ouvertures ménagées dans une vitre et cette chambre, en plus d'augmenter davantage la dimension en profondeur de l'ensemble, est d'obstacle à un alignement correct du ou des trous prévus dans cette chambre avec le ou les trous dans la vitre; ainsi, l'instabilité de l'ensemble et les difficultés rencontrées pour aligner exactement les trous dans la chambre de répartition avec les trous dans la vitre peuvent conduire à des

incidents, en particulier la rupture de la vitre.

La présente invention a pour objet de fournir un conditionneur mobile conformé de telle façon qu'il permette d'obvier aux inconvénients des conditionneurs conventionnels rappelés ci-dessus.

En particulier, le conditionneur selon l'invention est facile à déplacer, est d'une dimension plus faible en profondeur que les conditionneurs classiques, et il permet de le positionner d'une manière aisée.

Ces caractéristiques et d'autres avantages de l'invention sont constatés facilement par l'homme du métier à la lecture de ce qui suit.

Le conditionneur de l'invention est essentiellement caractérisé en ce qu'il est conçu pour comporter un développement vertical, ce qui est obtenu en prévoyant d'aménager à l'intérieur d'un meuble unique, à des étages différents, le groupe condenseur, le groupe évaporateur et le compresseur du conditionneur.

Selon une caractéristique supplémentaire de l'invention, le groupe condenseur est en communication avec une chambre de répartition d'air obtenue en une matière transparente, telle qu'une matière plastique, qui est située sur le dessus du meuble abritant les diverses parties constitutives du conditionneur.

L'appareil selon l'invention est représenté à titre

d'exemple non limitatif sur le dessin annexé dont la figure unique montre, en coupe verticale, le conditionneur faisant l'objet de l'invention.

En se reportant à ladite figure, on voit qu'on y a désigné généralement par 1 un conditionneur selon l'invention qui comprend un meuble 2 de configuration sensiblement parallélépipédique, dans lequel meuble les divers éléments constitutifs de l'appareils sont logés à des étages différents. Ce meuble 2 est monté sur des roulettes 3 dont une paire au moins sont des roulettes orientables.

D'une manière particulière, à l'intérieur du meuble 2, à l'étage le plus en haut dans celui-ci, se trouve placé un groupe condenseur 4 comportant son moteur 5 et ventilateur 6. A sa partie supérieure, le groupe condenseur 4 est en communication, à travers une ouverture 7 ménagée dans le dessus du meuble 2, avec une chambre de répartition d'air 8 obtenue en une matière transparente, telle qu'une matière plastique, la chambre 8 communiquant en outre avec ledit groupe, grâce à la présence d'un élément séparateur 9, à travers une autre ouverture 10 ménagée elle aussi dans le dessus du meuble 2.

Placé à un étage intermédiaire dans le meuble 2, se trouve un groupe évaporateur équipé de son moteur 12 et ventilateur 13, tandis qu'à un étage plus bas se trouve prévu un compresseur 14.

Au-dessous du groupe condenseur 4 se trouve prévu un réservoir de liquide 15 qui est en communication, via un conduit 16, avec un réservoir à condensat 17 placé sous le groupe évaporateur 11. Dans le réservoir 17 plonge une pompe 18 par laquelle l'eau de condensation recueillie dans ce réservoir 17 est refoulée vers le haut via un conduit 19, sur le groupe condenseur 4 pour être distribuée par aspersion en vue de son évaporation, ce qui permet à la fois d'éliminer ladite eau de condensation et d'obtenir un refroidissement dudit groupe. Une soupape formant robinet 20 permet de décharger l'eau de condensation en excès pouvant exister dans le réservoir 17. Dans ce même réservoir 17 il peut être prévu un dispositif détecteur d'un type approprié quelconque qui permet de détecter un excès d'eau de condensation et, au besoin, d'arrêter le compresseur 14 pour interrompre le fonctionnement du conditionneur 1.

D'après ce qui précède, on constate que le meuble 2 comporte une dimension en profondeur remarquablement plus faible que les conditionneurs transportables conventionnels. L'emploi d'un élément convoyeur ou chambre de répartition d'air 8 en matière transparente permet un positionnement facile de l'appareil, l'observation à travers cet élément 8 permettant de contrôler l'emplacement de l'ouverture prévue dans une vitre. Un avantage qu'il faut

enfin, mais non pas en dernier lieu, rappeler, c'est que le centre de gravité de cet appareil étant plus près du sol que dans le cas des conditionneurs conventionnels, le déplacement de l'ensemble se fait d'une manière de beaucoup plus aisée.

REVENDICATIONS

1. Conditionneur mobile, caractérisé en ce qu'il comporte un développement vertical ce qui est obtenu en prévoyant à l'intérieur d'un meuble unique, le groupe condenseur, le groupe évaporateur et le compresseur du dit conditionneur aménagés à des étages respectifs différents dans ledit meuble.

2. Conditionneur selon la revendication 1, caractérisé en ce que deux moteurs indépendants sont prévus pour le groupe condenseur et le groupe évaporateur respectivement.

3. Conditionneur selon les revendications précédentes, caractérisé en ce qu'une pompe plongeant dans un réservoir de liquide est prévue et permet à l'eau de condensation d'être distribuée par aspersion sur le groupe condenseur.

4. Conditionneur selon les revendications précédentes, caractérisé en ce qu'un élément convoyeur, ou de répartition d'air, est placé sur le dessus du meuble de conditionneur, cet élément étant obtenu en une matière transparente.

5. Conditionneur selon les revendications précédentes, caractérisé en ce que le meuble abritant les diverses parties constitutives de conditionneur est monté sur des roulettes.

